



## Déclaration du SNETAA FO Martinique pour la CAPA du Lundi 17 juin 2019

### Accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Comme nous l'avons déjà indiqué lors de la CAPA précédente de changement de grade, les nouvelles modalités du PPCR, ne contiennent pas les outils d'évaluation adaptés à la reconnaissance de la valeur professionnelle de nos collègues.

Nos interventions pour la défense des collègues ne sont pas toujours prises en compte

La réforme de la fonction publique permettra encore plus à l'administration de se prononcer de manière subjective et arbitraire.

#### ► Concernant l'accès à la hors classe :

Nous constatons que seulement 23 collègues sur 121, soit 19 % de la liste des éligibles, seront promus au grade supérieur.

Quid de la possibilité pour tout enseignant de voir « **sa carrière se dérouler sur au moins deux grades à un rythme plus ou moins rapide** », comme il est stipulé dans les BO spéciaux et la note de service n° 2018-024 du 19 février 2018.

Ils seront nombreux à partir à la retraite sans être promu à la hors classe.

De plus ce sont toujours les mêmes collègues qui risquent d'être lésés à cause du caractère pérenne attribué aux appréciations du chef d'établissement et de l'inspecteur.

Nous espérons obtenir des réponses précises sur l'harmonisation au niveau de la formulation des différentes appréciations.

Pour les « appréciations recteur » nous constatons que :

- Le pourcentage d'appréciation « Excellent » est de :

**0 % pour le 11<sup>ème</sup> échelon**, 5,5 % pour le 10<sup>ème</sup> échelon et 16,6 % pour le 9<sup>ème</sup> échelon

- Le pourcentage d'appréciation « Très Satisfaisant » est de :

**2,4 % pour le 11<sup>ème</sup> échelon**, 26 % pour le 10<sup>ème</sup> échelon et 33 % pour le 9<sup>ème</sup> échelon.

Nous espérons qu'au cours de cette CAPA des éléments concrets nous seront apportés au sujet de ce constat.

#### ► Concernant l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial

Le ministère de l'Education nationale n'a pas tenu compte des conséquences déplorables relatives à l'application des modalités restrictives et sélectives pour l'accès à la classe exceptionnelle des collègues éligibles.



Nous constatons une fois de plus que la répartition du contingent destiné à la promotion des collègues est très injuste et très éloignée de la réalité.

Pour cette année de promotion au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

**Au niveau du vivier 1** : le contingent est de 18 alors que seulement 11 dossiers risquent d'être validés. Comme l'année dernière on devra remettre 7 promotions au ministère alors que l'administration rectorale maintient une certaine rigidité sur la reconnaissance des missions effectuées par les collègues et validées par les inspecteurs et recteurs de l'époque.

Quid des missions effectuées en tant que formateur ou tuteur de stagiaires.

Au cours de cette CAPA, nous saurons trouver des exemples pour illustrer nos propos.

**Au niveau du vivier 2** : le contingent est de 10 sur 167 collègues éligibles, soit 5,98 % ou encore 6 %. Il restera en attente 157 collègues soit 94 % du contingent éligible en 2018.

Cette injuste répartition est une aberration évidente des nouvelles modalités de promotion du PPCR.

Le SNETAA FO Martinique restera fidèle à la position adoptée par la FNEC FP FO au sujet des aspects négatifs du PPCR en matière de promotion.

Trop de collègues partiront à la retraite sans atteindre au moins le grade de la Hors Classe.

Nous regrettons que notre proposition de créer des échelons supplémentaires permettant de tenir compte de l'allongement du temps de carrière, ne soit toujours pas prise en considération.

Nous sommes persuadés que c'est un principe plus égalitaire et plus juste.

Nous respecterons le mandat donné par nos collègues et défendrons tous les dossiers pour une promotion au grade supérieur.

Par contre, nous ne donnerons pas un avis positif à une liste proposée par l'administration sur des modalités contestables et sachant que beaucoup de collègues seront encore lésés cette année.

Pour l'ensemble des commissaires paritaires

du SNETAA FO Martinique

Jocelyn PRESENT